



Abus et arnaque sur abonnement epilaton

Par **ragi**, le **30/10/2011** à **19:11**

Bonsoir, Au secours que dois-je faire ? Suite à une publicité dans ma boîte aux lettres sur toute une gamme d'épilation, massages, uv ect...le 8 juillet 2011 je me décide d'aller voir ces prix allechants,sans rendez-vous les esthéticiennes m'accueillent à bras ouverts. Une fois la séance finie je passe à la caisse et c'est là que tout commence. Elles me proposent 1 ER -un pass eco pour 3 mois pour avoir droit aux réductions sur les séances suivantes, après réflexion je dis OK. 2ème - elles me proposent ensuite un modelage silhouette (mollets, cuisses, ventre ect..) je me pensais dans quelle galère tu t'es mise enfin. un peu de plaisir pour soi. Après plusieurs séances le pass éco se termine le 8 Octobre. Il me reste donc que le modelage et plusieurs employées me répondent que j'ai un délai de 1 an pour terminer mon modelage. Le 13 octobre je retourne à l'institut pour un modelage et une employée me répond que le délai était dépassé alors qu'on m'avait bien précisé que j'avais 1 an pour le terminer, étonnée, surprise et très en colère elle me dit que ses collègues se sont trompées, (elles avaient toutes la tête baissée) Mon problème est que j'ai réglé d'avance en plusieurs fois ce soin 162.00 euros que je ne peux pas terminer. Le siège social n'a pas de téléphone il faut s'expliquer sur internet et en 2 fois je leur écris et pas de réponse. Dites moi que faire ? J'attends vos réactions merci A BIENTOT

Par **mimi493**, le **31/10/2011** à **02:57**

Vous avez signé un contrat ?
Vous en avez un exemplaire ?

Par **ragi**, le **01/11/2011** à **21:41**

Bonsoir j ai trouve votre message merci de m avoir repondu oui en effet j ai signe un contrat et j en ai un exemplaire croyez vous que j ai une chance de recupere mon argent ou continuer mes seances . Je sais ou est le siege social de cette société est ce que leur envoi un courrier en AR MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **ragi**, le **06/11/2011** à **16:02**

Pour mimi493 bonjour, je vois que vous n avez peut etre pas trouve monmessage ou n avez vous pas de solutions ? je suis toujours dans l embarras mais je ne voudrais pas abandonner mes recherches dans l attente merci

Par **pat76**, le **06/11/2011** à **18:05**

Bonjour

Le délai de 1 an a été précisé par écrit ou il ne l'a été que oralement, en ce qui concerne le modelage?

Vous avez le numéro de siret de du salon?

Par **ragi**, le **07/11/2011** à **21:33**

A PAT 76 BONSOIR MERCI DE ME REPONDRE
NON CELA M A ETE DIT PAR ORAL ELLES L ONT BIEN RECONNU MAIS LEUR COLLEGUE (JE NE SAIS PAS SI C ETATIT UNE PETITE CHEF) ELLE M A DIT QU ELLE ETAIT DESOLEE ELLES S ETAIENT TROMPEES . JE SAIS BIEN QUE ORALEMENT JE N AURAI AUCUNE CHANCE ? POUR LE SIRET IL EST MARQUE
RCS DE N° C EST TOUT ,C EST UN SALON QUI A OUVERT IL N Y A PAS LONGTEMPS , A L IMPRIMERIE DU PAPIER ILS L AVAIT PAS ENCORE ? JE PEUX LE RECHERCHER SUR STE .COM !! MERCI DE VOS CONSEILS A PLUS . JE REVIENS VOUS DIRE APRES RECHERCHE OUI ILS ONT UN RCS CELUI LA DOIT ETRE CELUI DU SIEGE DANS L ATTENTE

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **13:30**

Bonjour

Si vous ne communiquez pas le numéro de siret, il ne sera pas facile de faire des recherches.

RCS (Tribunal de Commerce nom de la ville) N° de siret

Par **ragi**, le **08/11/2011** à **21:46**

bonsoir, je vous communique rcs Vienne B 49331451200028 , aurais je une chance avec le siege social, ils vont me répondre de me débrouiller avec le salon ?

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **17:38**

Bonjour

D'après le n° de siret que vous m'avez communiqué, j'ai trouvé les renseignements suivants sur www.societe.com

SARL ARCANCE

Chemin de la Joconne
ZAC de la Platière

38670 CHASSE-sur-RHÔNE

La raison sociale: Soins de beauté

Il y a 3 gérants: Mr Jonathan DAHAN
Mme Stéphanie ESTRE
et son mari Mr Fabien ESTRE

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au nom d'un des responsables, en indiquant la situation et que vous n'appréciez pas du tout d'avoir été abusée sur un délai de prestation.

Vous aviez confiance en la parole qui vous avez été donnée et pensiez ainsi pouvoir bénéficier de la prestation de modelage que vous n'aviez pas encore utilisée.

Vous constatez que ce que l'on vous avait indiqué oralement, était mensonger, puisque vous ne pouvez obtenir ce pourquoi vous avez payé, soi-disant parce que le délai est passé.

Vous précisez que vous espérez que tout ceci n'est qu'un malaentendu et que vous pourrez avoir votre modelage puisque le délai d'un an que l'on vous avait indiqué oralement n'est pas dépassé.

Vous ajoutez qu'en cas de refus, vous verrez avec les services de la répression des fraudes

si cela est légal.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **ragi**, le **09/11/2011** à **21:58**

merci je vais le faire et je vous tiendrai au courant autrement j avais trouve un no de telephone un n° en 08 99 a 1.35 la mn qu en pensez vous mais je vais ecrire quand meme j espere vous retrouvez sur le site . Dans l attente a plus

Par **pat76**, le **10/11/2011** à **12:53**

Bonjour

Vous pourrez mettre un message sur le site, je le recevrai.

Juste pour votre informaztion, les réclamations par téléphones, ne sont que orales et n'ont donc aucune valeur juriduaque car difficile à prouver.

C'est pourquoi il est préférable en cas de litige de réclamer par la voie écrite en lettre recommandée avec avis de réception.

L'avis de réception lorsqu'il vous est retourné est la preuve que le destinataire à reçu le courrier.

la copie de la lettre que vous avez gardée est la preuve de ce que vous avez envoyé.

Si le destinataire prétend qu'il n'y avait rien dans l'enveloppe (cela arrive que des personnes s'amuse de la sorte), la jurisprudence de la Cour de Cassation indique:

"C'est au destinataire de prouver que l'enveloppe était vide".

Donc, envoyez un courrier en recommandé avec avis de réception.

Le numéro de téléphone fixe de ARCANCE est: 04.78.86.02.92

Par **ragi**, le **11/11/2011** à **18:09**

bonsoir j ai envoye une lettre recommandee hier apres midi maintenant j attends je vous tiens au,courant croisons les doigts je vous remercie d avance a plus

Par **ragi**, le **27/11/2011** à **22:19**

Bonsoir PAT, je viens vous dire que j'ai reçu une réponse de la part du siège certainement, me disant leur regret de mon mécontentement , que c 'était du à une incompréhension de ma part à ma dernière visite , selon les dires de la conseillère qui m'a reçu

il me propose 2 solutions

- soit reprendre un abonnement et profiter de toutes les prestations à des tarifs très attractifs y compris ma cure que je pourrai terminer

- soit me faire bénéficier d'un avoir de 130 € (162 € versés moins 2 séances que l'ai déjà effectué) valable pendant 3 mois sur ttes les prestations aux tarifs de base

Il attende ma réponse, je ne sais pas laquelle prendre, mais je leur dirai en meme temps que maintenant je me méfierai des propositions verbales

Je n'ai pas envie de retourner dans cet institut, je leur demanderai si je peux en choisir un autre qui m'arrange un peu mieux dans mon emploi du temps

Voilà , qui ne tente rien n'a rien , mais là j'étais vraiment en colère pour cet argent foutu en l'air

Merci beaucoup de m'avoir répondu et de vos conseils

A bientôt mais pouvez me dire ce que vous en pensez ?

Par **pat76**, le **28/11/2011** à **18:53**

Bonjour

Bénéficiaire de l'avoir me paraît la solution la plus judiciable, car après vous ne serez plus obligé de reprendre un abonnement.

Vous pouvez éventuellement demander le remboursement des 130 euros, mais je ne pense pas qu'il y est un accord de la part de l'institut.

Par **ragi**, le **28/11/2011** à **21:16**

bonsoir

ok comme vous je voulais prendre la 2 eme solution , et en leur repondant je préciserai que c est pour ma cure uniquement ,je ne pense pas qu'ils me rembourseront ils ne veulent surtout pas etre perdant malgré leur geste commercial

Merci encore